

AIDES AUX PARTICULIERS – PRIME POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL

Le GMCA soutient les particuliers pour l'installation de chauffe-eau solaires individuels (CESI). Ces chauffe-eau solaire pourront être combinés ou non au système de chauffage.

L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique en favorisant le développement de l'utilisation des énergies renouvelables.

Bénéficiaires : personnes physiques (particuliers propriétaires)

Montant de l'aide : 300 € pour l'installation d'un CESI.

Critères d'éligibilité :

L'obtention de la prime est subordonnée à la satisfaction des critères d'éligibilité suivants :

- Le demandeur (privé, public ou parapublic) est propriétaire du logement à équiper, celui-ci se trouvant sur le territoire du Grand Montauban CA ;
- Le dépôt d'un dossier de demande de prime intercommunale auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand-Montauban ;
- L'installation des capteurs solaires thermiques répond au référencement technique du crédit d'impôt ou équivalent ;
- L'installation du chauffe-eau solaire est réalisée par un installateur qualifié: Qualisol, Qualibat énergie solaire ou équivalent RGE ;
- L'acceptation d'une visite de contrôle éventuelle de bon fonctionnement de l'installation par toute personne dûment mandatée par le Grand-Montauban ;
- La réalisation d'une Installation conforme avec les prix moyens du marché ;

Composition du dossier de demande de prime :

- Page 2 : Procédure et composition du dossier de demande de prime ;
- Page 3 : Fiche de demande de prime (à transmettre avant les travaux) ;
- Page 4 : Fiche d'installation (à transmettre après les travaux).

PROCEDURE ET COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME

Avant le commencement des travaux

Pour bénéficier d'un conseil global et objectif sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, il est fortement conseillé de prendre contact avec le guichet « Rénov'Occitanie » :

Coordonnées : **Guichet Rénov' Occitanie**
CAUE de Tarn et Garonne, Hôtel du Département
100 Boulevard Hubert Gouze, 82000 Montauban
Tél. : 05 67 92 82 82 – Courriel : renovoccitanie.caue@ledepartement82.fr

Constitution et envoi du dossier comprenant :

- Le devis complet de l'installation ;
- La fiche de demande de prime du Grand-Montauban dûment renseignée (page 3).

Renvoyer le dossier à : **Direction du Développement Durable**
Grand Montauban Communauté d'Agglomération
9 rue de l'hôtel de ville BP 764, 82013 Montauban CEDEX
Courriel : tmoutin@ville-montauban.fr

Dès réception de votre dossier, le GMCA vous enverra un accusé de réception par mail.

Après la réalisation travaux

Lorsque l'installation est réalisée : envoyer les pièces suivantes au Grand-Montauban (mêmes coordonnées que pour la fiche de demande) pour obtenir le versement de la prime :

- la facture de l'installation en mentionnant « la date et le mode de paiement » ;
- la copie de la fiche d'installation de l'équipement solaire (page 4) ;
- un RIB.

Le paiement de la prime solaire ne pourra s'effectuer que dans le cas d'un dossier complet.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée (date d'accusé de réception faisant foi) jusqu'à épuisement des crédits ouverts au budget de l'année en cours.

Encadré réservé à l'administration

N°

Enregistré le :

Eligibilité du dossier :

FICHE DE DEMANDE DE PRIME
– A TRANSMETTRE AVANT LES TRAVAUX

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Téléphone : Courriel :

Adresse :

L'installation est réalisée à l'adresse du propriétaire : oui non

Si non, indiquer l'adresse de l'installation :

COORDONNEES DE L'INSTALLATEUR

Nom : Téléphone :

Adresse :

N° QUALISOL : ou N° QUALIBAT Energie Solaire :

CONTACT AVEC LE GUICHET RENOV'OCCITANIE (optionnel)

Avant commande Après commande Pas de contact

TYPE D'INSTALLATION : CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL

Nombre d'occupants permanents :

Ballon d'eau chaude :

- Volume : Système combiné : oui non
- Marque : Modèle :
- Référence :

Nombre de M2 de panneau solaire :

Orientation des panneaux solaires :

Energie remplacée :

Cette prime porte sur la pose de l'installation.

J'accepte une visite de contrôle éventuelle de mon installation par toute personne mandatée par le Grand Montauban.

J'accepte toute publicité sur la prime intercommunale octroyée.

Date :

Signature :

FICHE D'INSTALLATION
– A TRANSMETTRE APRES LES TRAVAUX

Attestation de réception et de mise en service par l'installateur :

Je, soussigné(e),, certifie avoir procédé à l'installation et au raccordement du chauffe-eau solaire individuel ci-dessus décrit, et avoir effectué sa mise en service en présence de l'utilisateur, M./Mme à la date du / /

Sur cette installation, conformément aux conditions arrêtées dans le cadre du système de qualification Qualisol, Qualibat énergie solaire ou équivalent :

- J'assurerai une garantie de bon fonctionnement de 2 ans à compter de ce jour ;
- Je m'engage à intervenir dans les plus brefs délais en cas de difficultés de fonctionnement de l'installation, signalées par le client ;
- Je remets au client la notice d'utilisation et le ou les bons de garantie, datés et signés, des composants de l'installation.

Signature et cachet de l'installateur :

Date : / /

Engagements de l'utilisateur :

L'utilisateur soussigné certifie que les informations fournies dans la présente fiche sont complètes, sincères et véritables.

Concernant l'installation solaire pour laquelle la prime a été accordée, l'utilisateur déclare en outre :

- avoir accompli en temps utile toutes démarches relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de construction et d'urbanisme,
- s'il est locataire ou occupant à titre gratuit, avoir obtenu préalablement aux travaux, l'autorisation du propriétaire bailleur,
- autoriser le GMCA, l'ADEME, ou tout mandataire de ces organismes à effectuer une visite de contrôle ou de promotion en sa présence, sous réserve de prise de rendez-vous préalable,

Nom et signature de l'utilisateur :

Date : / /

Cette page est à compléter et à renvoyer accompagnée de la facture après réception de l'installation.